



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 1463

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le réarmement du Hezbollah. Lors d'un entretien sur une radio française le 16 juillet, le ministre des affaires étrangères libanais a reconnu que la Syrie et l'Iran continuaient à approvisionner le Hezbollah en faisant entrer des armes au Liban. Cette information est un motif de vives inquiétudes pour le devenir des troupes françaises au Liban confrontées à une milice privée surarmée, qui peut comme dans le passé considérer nos soldats comme d'éventuels otages. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures prises pour protéger les soldats français d'un tel risque face au Hezbollah.

Texte de la réponse

Inséré au sein du dispositif de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), le contingent français, composé de 1 600 soldats, est principalement déployé au centre de la zone d'action. Les renseignements actuels et les missions quotidiennes de contrôle de zone effectuées par les patrouilles françaises n'apportent pas de preuves ou d'indices tangibles de réarmement du Hezbollah dans sa zone de déploiement. Par ailleurs, les règles d'engagement de la FINUL autorisent la force internationale à réagir face aux différentes menaces en employant la force militaire si nécessaire. Elle dispose à cet effet d'une force de réaction rapide, armée par des troupes françaises et articulée autour de véhicules blindés et de chars Leclerc. Modulées et coordonnées en fonction de l'évaluation de la menace, les mesures de protection et de sécurité mises en place sont incluses dans les ordres d'opération et connues par l'ensemble du personnel. À l'instar du plan Vigipirate, quatre niveaux d'alerte détaillent les actions passives et actives à prendre, en fonction de la menace connue ou pressentie. Les mesures sont de portée générale (plans de défense, patrouilles, armement et équipements de protection individuels et collectifs, mouvements de véhicules, restriction des quartiers libres) ou répondent à des menaces précises (équipement des véhicules par des brouilleurs contre les engins explosifs, accompagnement systématique des convois, déploiement de radars de trajectographie permettant la détection et la localisation des tirs d'artillerie). Enfin, les actions de coopération militaire et de défense de la France au profit du renforcement capacitaire des forces armées libanaises, un des piliers de la société libanaise, concourent substantiellement à la protection de nos éléments déployés dans le pays.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1463

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4941

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6526